

CHAMPIONNAT DE FRANCE PLANEUR



Classe Club



AERODROME MANTES CHERENCE

17-23 juillet 2022

Association Aéronautique du Val d'Oise - Planeurs du Vexin

Aérodrome de Mantes-Chérence, 95510 Chérence - Tél: 01 34 78 13 33 - E-mail: info@aavo.org - Site web: www.aavo.org



LE MOUVEMENT SPORTIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chérence, le 4 juillet 2022

L'Association Aéronautique du Val d'Oise (AAVO) a été sélectionnée par la Fédération Française de vol en planeur (FFVP) pour organiser le championnat de France de planeur en catégorie club **du 17 au 23 juillet 2022**.

Au cours de cette compétition, l'aérodrome de Mantes-Chérence accueillera les meilleurs pilotes de planeur français ainsi que leurs familles pour une semaine de compétition (46 compétiteurs inscrits).

Chaque journée permettra l'organisation d'une course de distance, véritable régates dans les airs qui permet aux pilotes d'effectuer le plus rapidement possible un circuit comportant des points de virage imposés, avec une durée de vol minimale. En fonction de la météo, la distance possible est de 200 à 500 kilomètres sans moteur, en utilisant uniquement les courants d'air chauds de l'atmosphère.

L'aérodrome sera ouvert au public pendant toute la durée de la compétition ; les visiteurs et la presse pourront suivre ces courses sur un écran installé dans les locaux du club en bénéficiant des commentaires d'un pilote compétiteur et assister aux arrivées des planeurs et échanger avec les pilotes.

A l'issue des vols, des animations seront organisées tous les soirs lors de l'annonce des résultats de l'épreuve du jour. **La remise des prix se tiendra le 23 juillet** en présence des partenaires et élus locaux ainsi que des dirigeants de la FFVP et sera l'occasion d'une manifestation festive.

AERODROME MANTES CHERENCE

Contacts Presse

- **Martin Leys** – Président de l'AAVO
06 72 56 01 58
martin.leys@ffvp.fr
- **Rym Mtibaa** – Vélivole bénévole, relations presse
06 72 12 70 24
rym.mtibaa@gmail.com

Informations Pratiques

Aérodrome de Mantes-Chérence
95510 Chérence
01 34 78 13 33



 [planeur.aavo.cherence](https://www.facebook.com/planeur.aavo.cherence)

 [aavocherence](https://www.instagram.com/aavocherence)

DOSSIER DE PRESSE

Qu'est-ce qu'un planeur

Le planeur, c'est le voilier des airs, c'est un avion sans moteur qui se pilote très simplement et qui permet de voler sans utiliser d'autres énergies que la force des courants ascendants. En effet, le planeur ressemble beaucoup par sa forme à l'avion. Un cockpit, des ailes, des gouvernes et des commandes... Et pourtant, la différence est loin d'être négligeable. Au-delà de la forme bien plus fuselée, des ailes d'une envergure plus importante... la différence fondamentale entre le planeur et l'avion, c'est que ce dernier n'a pas de moteur ! La seule énergie qu'il consomme sert à sa mise en l'air. Mais une fois autonome à quelques centaines de mètres du sol, le pilote compte uniquement sur les éléments naturels et son expérience pour tenir en l'air, naviguer et revenir en sécurité à son aérodrome de départ pour y atterrir.

Comment on vole en planeur ?

1. Le décollage

Sans moteur, la mise en l'air d'un planeur dépend d'autres engins à moteurs. Les deux principaux modes de décollage sont :

Le remorquage : le planeur est remorqué par un avion à l'aide d'un câble. Le planeur suit l'avion pour prendre de l'altitude. Dès que le pilote de planeur juge qu'il peut poursuivre son vol de manière autonome, il actionne la poignée jaune de largage du câble. L'avion remorqueur redescend alors rapidement vers l'aérodrome.

Le treuillage : cette méthode de "lancer" fait appel à un treuil, dispositif composé d'un long câble en kevlar qui s'enroule autour d'un tambour très rapidement, permettant au planeur de décoller comme un cerf-volant. Ce décollage permet de propulser très rapidement le planeur à plusieurs centaines de mètres du sol en quelques dizaines de secondes, ce qui rend ce mode de décollage assez impressionnant mais aussi très efficace et peu coûteux.

Arrivé pratiquement à la verticale du treuil, le câble se décroche automatiquement du planeur. Ce mode de lancement, dont est équipée l'AAVO, représente des avantages aussi bien économiques qu'écologiques. En effet, le treuil consomme de l'énergie électrique et permet un vol « bas carbone ».

Le décollage autonome : en complément du remorquage et du treuillage, certains planeurs peuvent décoller en autonomie grâce à une hélice qui se rétracte derrière le cockpit. Hélice sortie, le planeur se comporte comme un avion et peut donc décoller par ses propres moyens. Ou retourner en toute sécurité au terrain de décollage. Hélice rentrée, il se pilote comme tout autre planeur.

2. Comment tenir en l'air sans moteur ?

Une fois que le planeur est en l'air, en toute autonomie, et en l'absence d'un moteur, ce dernier ne fait que perdre de l'altitude. Pour prolonger le vol, le pilote doit chercher des courants d'air chaud. Le pilote profite alors de cette ascendance pour prendre le maximum d'altitude. Pour se faire, il va essayer de rester le plus longtemps possible au sein de l'ascendance en décrivant des cercles à l'intérieur comme le font les oiseux.

3. Vol en local / Vol en campagne / Aller aux vaches

A l'issue d'une formation théorique et pratique en planeur biplace avec un instructeur, l'élève pilote est « lâché ». Il effectue alors son premier vol seul. A partir de là, il doit progresser dans son vol tout en restant en local, dans l'environnement de l'aérodrome de décollage afin de pouvoir revenir s'y poser.

L'élève pilote va se forger une expérience et prendre de l'assurance pour partir effectuer des vols sur la campagne. Il peut ainsi s'éloigner de plus en plus de son aérodrome de départ, en définissant un programme de vol lui permettant de revenir se poser au terrain ou d'atterrir en toute sécurité sur un autre aérodrome.

Si le pilote n'est pas en mesure de revenir à son aérodrome de départ, ni d'atterrir sur un autre aérodrome, il doit alors chercher à atterrir en toute sécurité sur un autre aérodrome ou dans un champ. « Se vacher » fait partie de la formation du pilote de planeur, apprendre à planifier son vol avant de décoller de sorte d'être toujours en mesure d'atterrir en sécurité, repérer en vol un terrain « vachable », faire son approche pour atterrir... tout cela s'anticipe et le pilote de planeur y est préparé progressivement tout au long de son instruction.



Photo: Rym Mtibaa

L'Association Aéronautique du Val d'Oise

(Source : « L'histoire de Chérence » de Pierre Vaysse)

Le début de l'histoire

L'histoire du vol-à-voile à Chérence commence en 1947 à l'occasion du « jamboree de la paix » organisé dans la boucle de Moisson. 10 000 scouts venus du monde entier célèbrent la paix retrouvée ; l'Aéro-club du Scoutisme Français (ACSF) quitte le terrain de Mantes-Gassicourt pour s'installer à Chérence qui bénéficie d'une pente surplombant la Seine et permettant de longs vols en bénéficiant des courants dynamiques (comme les mouettes sur les falaises d'Etretat).



Les scouts et le remorqueur Fieseler « Storch » à Mantes Gassicourt en 1946
(Photo : coll. Michel Cruette)

La création de l'AAVO

En 1961, l'Association Aéronautique de Chérence est créée grâce à l'intérêt manifesté par plusieurs clubs pour notre aérodrome :

- l'Aéro-club des Journalistes Parlementaires
- le Comité d'Entreprise de la société ELF
- l'aéro-club franco-allemand GAFAC
- l'aéro-club du SHAPE (organisme de l'OTAN)

C'est du mariage des clubs de Chérence et de Chavenay qu'est née en 1970 l'Association Aéronautique du Val d'Oise. L'AAVO est rapidement devenue le 5ème club de vol-à-voile français, les clubs mieux classés étant avantagés par le climat plus favorable du sud de la France.

Avec cette nouvelle ère du vol-à-voile à Chérence, des relations de plus en plus étroites entre le club et la municipalité se sont installées grâce à Oswald Vandeputte, le maire de l'époque. Des liens privilégiés ont ensuite été établis entre le club et le Foyer Rural. Ces liens d'amitié avec la commune ont été consolidés grâce à Bernard Lhuillier et à Marc Lovisi, successeurs d'Oswald Vandeputte, et ils sont entretenus avec le maire actuel Philippe Vandeputte, fils d'Oswald.

L'aérodrome et l'AAVO aujourd'hui



Remorqueur Morane-Saulnier 317 à Chérence en 2008
(Photo : Robert Weinland)

Le club est l'un des plus modernes de France. Les installations de l'aérodrome consistent en deux pistes en T de 900 mètres chacune, deux grands hangars et structures d'accueil (bureau, salle pilote, chambres et dortoirs, salle commune, cuisine et sanitaires).

Le parc de machines est composé d'une trentaine de planeurs monoplaces et biplaces et de deux avions remorqueurs équipés de dispositifs silencieux et d'un treuil électrique qui permet de réaliser des lancers moins coûteux et plus écologiques.

Au printemps et en été il est possible de réaliser de grands vols à partir de Chérence vers la Picardie ou la Sologne en passant par la Beauce grâce à l'exploitation des courants thermiques. Durant l'automne et l'hiver, la présence d'une pente orientée Sud-Ouest permet aux pilotes se s'entraîner et aux débutants de continuer leur formation en biplace. Beaucoup de nouveaux pilotes commencent leur formation en hiver et peuvent ainsi faire leur premier vol en solo au printemps.

L'association organise des stages de formation continue tout au long de l'année et en particulier durant les vacances scolaires. L'AAVO forme ainsi chaque année une vingtaine de nouveaux pilotes. Des stages de perfectionnement permettent de former des pilotes aux grands vols sur la campagne. Les pilotes de l'AAVO réalisent plus d'une centaine de milliers de kilomètres chaque année ainsi qu'une dizaine de milliers d'heures de vol. Des stages d'été à Gap sont proposés aux membres qui souhaitent pouvoir voler en montagne ou se former à ce type de vols. L'activité de voltige en planeur est venue récemment s'ajouter aux autres activités déjà pratiquées. Enfin, plusieurs jeunes pilotes ont intégré le pôle France de la Fédération de Vol en Planeur grâce à leurs bons résultats obtenus en compétition.

Depuis le transfert de propriété réalisé le 1er janvier 2007 entre l'Etat et la commune, le terrain et les bâtiments de l'aérodrome font partie des biens communaux de Chérence.

Portraits de vélivoles de l'AAVO

Alizée PETIT, 21 ANS dont 5 à l'AAVO
En dernière année de Licence en géographie



« Mon père était pilote de planeur à Chérence. J'ai appris à marcher sur l'aérodrome et ai commencé ma formation avec mon père qui est instructeur et m'a transmis sa passion et son expérience.

Je me suis vite tournée vers la compétition ce qui m'a permis de rentrer au pôle espoirs et d'être sélectionnée pour le 11ème championnat mondial féminin qui se déroulera à Husbands Bosworth au Royaume-Uni au mois d'août. La Fédération Française de Vol en Planeur aide et soutient énormément les jeunes vélivoles motivés (prise en charge de frais de stages, défraiement pour les compétitions...)!

La dynamique des jeunes à Chérence est également motivante pour la compétition. Nous sommes nombreux à réaliser des compétitions et à préparer les championnats ensemble. Cela m'a beaucoup poussée dans ma progression ! »

54 ans dont 13 à l'AAVO



« ...Tu vois le planeur là-haut ? ET bien il n'a pas de moteur mais il arrive à monter grâce à l'air chaud que produit ce champ de blé... J'avais 10 ans quand mon père me donnait ces explications alors que nous passions en voiture à proximité de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim pour me rendre à mon premier examen de fin d'année au conservatoire de Mulhouse où j'étudiais le piano. Depuis ce jour mon regard se dirigeait systématiquement vers le ciel à chaque fois que je passais dans les environs pour me rendre à mes cours de musique, fasciné par la beauté de ce spectacle aérien. J'ai dû attendre mon premier salaire de musicien, 15 ans plus tard, pour pouvoir me payer enfin des heures de vol et passer mes brevets de pilote de planeur et d'avion.

Mais je ne pouvais pas garder pour moi ces sentiments de bonheur aéronautique que j'avais connus durant mon enfance, je voulais les transmettre aux jeunes, en m'impliquant comme bénévole dans la vie de notre club de planeur de Chérence. Aujourd'hui je vis dans 2 décors sans cesse changeants : celui du ciel et celui des scènes de l'opéra de Paris, avec pour consécration suprême le jour où un planeur de Chérence avait été installé sur le plateau tournant de la scène de l'opéra Bastille dans le cadre du tournage du court métrage "Matching numbers" de Xavier VEILHAN.

Incontestablement le vol en planeur est bien plus qu'un loisir, c'est une philosophie, un art, où le pilote n'a pas d'autre choix que d'écouter simultanément son corps, son âme et les fantaisies de la nature à l'image du concertiste qui se lance dans l'interprétation d'une œuvre musicale ».

Qu'est-ce qu'une compétition de planeur et comment elle se déroule ?

Il s'agit d'une course de vitesse qui suit un circuit défini le matin de la compétition par les organisateurs. Ce circuit peut aller de 100 à 500 km selon les conditions météorologiques du jour. Les compétiteurs doivent passer par des points GPS le plus vite possible.

Deux types de circuits existent, les circuits sur points, le vélivole doit passer précisément par points GPS définis, et les circuits sur secteurs, le vélivole doit passer par de larges cercles de plusieurs km prédéfinis. Le pilote décide dans ce cas d'aller plus ou moins loin dans ce secteur, tout en veillant à respecter une limite minimum de temps.

La vitesse moyenne est donc l'élément clef lors d'une compétition de planeur. Une fois l'ensemble des planeurs mis en l'air, la porte de départ (souvent une ligne virtuelle d'une dizaine de km) est ouverte. Les planeurs doivent alors choisir l'heure de départ optimale en fonction de la météo et des concurrents. Ils vont ensuite passer par les points définis puis reviennent à l'aérodrome pour passer le cercle d'arrivée.

Pour aller plus vite que les autres, il faut faire preuve d'une fine et réfléchie lecture du ciel afin de tenter d'anticiper les ascendances et les risques de perte d'altitude. Celui qui ira le plus vite est en réalité celui qui négociera le mieux les ascendances pour prendre de l'altitude et en perdra le moins entre deux zones d'ascendance.

La compétition en planeur comprend également une importante partie tactique : gestion du risque sportif, vol en groupe et utilisation des autres concurrents sont ainsi au cœur de notre sport.



AERODROME MANTES CHERENCE

Le développement durable : l'âme du vol en planeur

Une aile fine et longue, les grands espaces partagés avec les oiseaux, la seule force des énergies naturellement disponibles dans l'atmosphère pour poursuivre le vol sur des centaines de kilomètres : les pilotes de planeur sont par nature sensibilisés aux questions environnementales.

Le club de Chérence s'est néanmoins questionné sur les impacts générés par son activité au sol et en vol pour en diminuer l'empreinte environnementale et a réalisé un bilan carbone en mars 2021.

Bien que les émissions soient très faibles et concernent essentiellement les déplacements des membres vers l'aérodrome et le lancement par avion des planeurs, des axes de progression ont été identifiés pour réduire l'empreinte carbone du club :

- Achat d'un treuil électrique pour le lancement des planeurs
- Acquisition de plusieurs véhicules électriques pour la mise en piste
- Installation d'équipements silencieux sur les avions remorqueurs afin de réduire les nuisances sonores
- Construction d'un arrêt de Transport à distance (TAD) à l'entrée du terrain pour permettre l'accès au club par les transports en commun
- Encouragement au covoiturage entre les membres.

Par ailleurs, le terrain est situé au cœur du Parc Naturel régional du Vexin Français et des actions de préservation de la biodiversité ont été initiées.

Outre cette démarche respectueuse de l'environnement, le club de Chérence aspire également à tenir un rôle social au travers des actions d'éducation auprès des personnes défavorisées (partenariat associatif avec « la montagne vivra » ou à mobilité réduite (partenariat FF Handisports).

Pour toutes ces actions novatrices, le club a obtenu le label « Développement durable, le sport s'engage » et le championnat a été labellisé « terre de jeux 2024 »

Contacts Presse

- **Martin Leÿs** – Président de l'AAVO
06 72 56 01 58
martin.leys@ffvp.fr
- **Rym Mtibaa** – Vélivole bénévole, relations presse
06 72 12 70 24
rym.mtibaa@gmail.com

Informations Pratiques

Aérodrome de Mantes-Chérence
95510 Chérence
01 34 78 13 33
info@aavo.org / www.aavo.org

 [planeur.aavo.cherence](https://www.facebook.com/planeur.aavo.cherence)

 [aavo.cherence](https://www.instagram.com/aavo.cherence)